

Programme de formation

PRAP 2S

Durée : 3 jours non consécutifs (1+2) soit 21 heures



Publics

Tout personnel du secteur des activités de soin et d'aide, en établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques), en maison de retraite ou encore à domicile.

Effectif

12 personnes maximum par groupe.

Pré-requis

Aucun.

Moyens pédagogiques

Formateur PRAP option 2S et certifié par l'INRS, Paperboard

Méthodes pédagogiques

Cette formation s'inscrit dans une démarche globale d'établissement concernant l'amélioration des conditions de travail.

Elle est basée sur une méthode active, qui s'appuie sur un enseignement :

- ° Concret : lien permanent avec les situations de travail des participants
- ° Actif : les apprenants participent à l'analyse
- ° Progressif : la méthode d'analyse est décortiquée
- ° Varié : Basé sur de nombreux exercices et mise en situation différentes.

Supports

Livret INRS ED 7201 et ED 7202

Validation

- > Feuille d'émargement à la demi-journée
- > Evaluation certificative de la formation acteur PRAP 2S
- > Attestation de formation

L'évaluation est certificative. Certificat valable 24 mois sous réserve d'obtention.

Objectifs

Rendre tout personnel capable de contribuer à la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'activité physique, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

Compétences visées

- > Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- > Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- > Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

Programme

Jour 1 :

- ° Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- ° Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- ° Comprendre le phénomène d'apparition du risque
- ° Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- ° Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs
- ° Connaître le fonctionnement du corps humain
- ° Repérer les limites du fonctionnement du corps humain
- ° Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- ° Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- ° Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique potentiels
- ° Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels
- A partir des causes identifiées au cours de son analyse
- en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- En prenant en compte les principes généraux de prévention

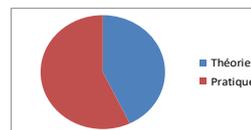
° Consigne travail intersession

Jour 2 :

- ° **Restitution travail intersession**
- ° Evaluation certificative
- ° Identifier les personnes concernées
- ° Utiliser les modes de communication et remontée d'information en vigueur dans l'entreprise
- ° Connaître et appliquer les principes de sécurité et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- ° Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention

Jour 3 :

- ° Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention
- ° Maîtriser les techniques de base de manutention des personnes malades et à mobilité réduite



MF Formation

Siren : 837 877 380 au R.C.S Le Puy en Velay

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84430344843 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Référence :

P2-ENR-191

Version 2

Date de modification: 04/11/2021